Certificat d'aptitude à la profession d'avocat

Certifiante | Formation continue

Réf. : 24154192F — Mise à jour : 29 juillet 2026

Organisme responsable : **EDAGO**

Présentation de la formation

Objectifs

À l'issue de cette formation, les élèves ayant rempli toutes les conditions préalables sont soumis à l'examen du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat.

Programme

La formation des élèves-avocats à l'EDAGO repose sur une approche à la fois concrète et professionnalisante, articulant mise en pratique, développement des compétences et réflexion sur les valeurs et la déontologie de la profession. Les enseignements dispensés à l'école sont ouverts sur la diversité des pratiques du métier d'avocat et visent à favoriser l'acquisition des savoir-faire et savoir-être indispensables à son exercice

Pour favoriser l'intégration des élèves avocats sur l'ensemble de son territoire, l'école a décidé

- De privilégier une formation en régime alterné sur une année complète de juin 2026 à juin 2027, avec le calendrier suivant :

- Intégration : 15 jours d'intégration du 09 au 19 décembre 2025,
- Projet Pédagogique Individuel : stage de 6 mois du 5 janvier 2025 au vendredi 19 juin 2026 (sur 24 semaines),
- Enseignements : 2 semaines de cours du lundi 29 juin au vendredi 10 juillet 2026,
- Stage en cabinet d'avocat : 3 semaines de stages en cabinet d'avocat jusqu'au 31 juillet 2026
- Enseignements : Après 2 semaines de repos, 2 semaines de cours jusqu'au 28 août 2026
- Alternance enseignements/cabinet : 3 semaines en cabinet et 1 semaine de cours de septembre 2026 à mai/juin inclus 2027,
- Juin 2027 : fin de stage en cabinet, 1 semaine de congés révisions puis CAPA.

Stage du Projet Pédagogique Individuel (6 mois) : Stage réalisé dans un cadre différent de celui d'un cabinet d'avocat inscrit à un Barreau français. Il a pour vocation d'apporter une ouverture d'esprit et une vision réaliste du marché du travail en percevant les attentes, les besoins et les contraintes qui y sont liés. Ce stage peut se dérouler auprès : de juridictions ; d'administrations ; d'associations ; de services juridiques d'entreprises …

Le régime alterné s'effectue sur un rythme de 3 semaines en cabinet et 1 semaine à l'école.

Ce format permet une immersion complète en cabinet, propice à l'acquisition des réflexes professionnels, tout en préservant un temps régulier de prise de hauteur et d'analyse à l'école. Cette organisation favorise une formation ancrée dans la réalité du métier, tout en s'appuyant sur un accompagnement pédagogique adapté à l'expérience acquise en cabinet.

Un suivi de stage mensuel fondé sur le référentiel de formation de l'école garantit la cohérence entre les missions confiées en cabinet et les compétences visées tout au long du parcours. Ce dispositif assure une progression régulière et la construction d'un projet professionnel cohérent et personnalisé.

Des enseignements en petits groupes, centrés sur les parcours

Les cours sont organisés en petits groupes d'ateliers (en moyenne 20 à 25 élèves), favorisant l'interactivité, la prise d'initiative et la convivialité.

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée

Niveau Master, ingénieur - Bac +5 et plus

Niveau de sortie

Sans niveau spécifique

Liste des certifications

Avocat (certificat d’aptitude à la profession d’avocat – CAPA)

Code RNCP : 42640

Métiers associés

K1903 — Défense et conseil juridique

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2135960S	Présentiel	BRUZ	05/01/2026	30/06/2027

Source : GREF Bretagne #24154192F